



Association
Tourisme & Handicaps

Gîte d'Etape
34520 Le Caylar en Larzac

Paris, le 05 juillet 2010

A l'attention de Mle Denis et Mr Chabanne

Madame, Monsieur,

Après instruction de votre dossier transmis par l'instance régionale de mise en œuvre du Label national « Tourisme & Handicap », nous avons le plaisir de vous annoncer que votre demande a été validée par la commission nationale, selon la déclinaison suivante :

- Handicap moteur
- Handicap visuel
- Handicap auditif
- Handicap mental

Nous sommes très sensibles à votre démarche visant à favoriser l'accès au tourisme et aux loisirs des personnes handicapées, en facilitant l'accueil et l'accessibilité de votre site à cette clientèle, et nous vous en remercions.

Nous attirons votre attention sur le fait que vous ne serez officiellement labellisé que lorsque vous aurez retourné un des deux exemplaires de la charte du labellisé signé à l'adresse suivante avant le 30 septembre 2010.

Association Tourisme et Handicaps
43 rue Marx Dormoy
75018 Paris

Vous avez la possibilité de vous procurer **une version informatique du logo du label** afin de la faire figurer sur vos documents de communication. Pour cela, il faut vous adresser au correspondant du label de votre département.

Vous pouvez également **louer la plaque du logo du label** selon les formalités du bon de commande ci-joint. **Cette location n'est pas obligatoire mais largement recommandée pour favoriser la communication auprès de la clientèle handicapée.**

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Annette Masson
Présidente
Association Tourisme et Handicaps

Copie transmise à la DRT LANGUEDOC ROUSSILLON